

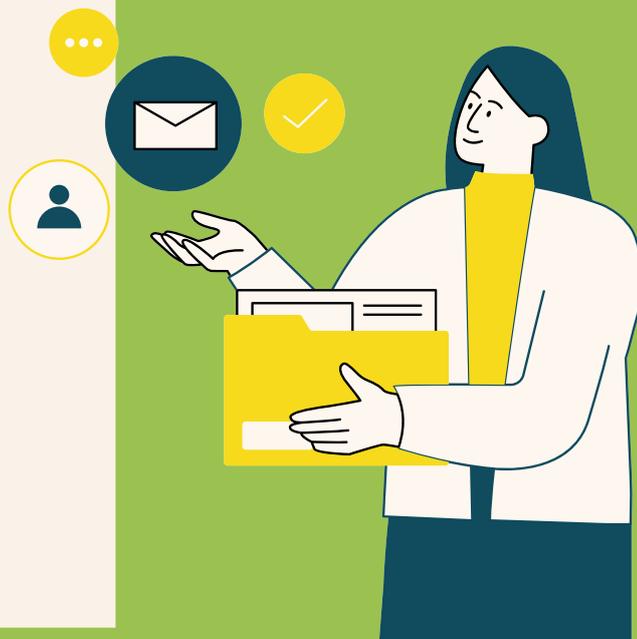
## OPTIMISEZ LE DIALOGUE SOCIAL !

*Entreprise, TPE ou PME, associations et autres structures employant des salariés*

● Mon effectif augmente : suis-je concerné par la mise en place de délégués du personnel ?

● Mes dernières élections ont eu lieu il y a 3 ans. Que dois-je faire ?

● Puis-je me dispenser d'élections de représentants du personnel ?



**SI VOUS ÊTES DANS UNE DE CES SITUATION,  
NOUS AVONS DES SOLUTIONS POUR VOUS !**

## NOTRE OFFRES DE SERVICES :

- Élaboration du **planning sur 3 ans**
- Préparation du projet de protocole électoral
- **Assistance** du déroulement des élections
- Rédaction des procès-verbaux destinés à l'administration
- **Prix sans surprise**

### AVANTAGES

- Connaissance approfondie de votre entreprise et de votre environnement social
- Accompagnement personnalisé de **A à Z**
- Maîtrise de la **complexité** juridique
- Modalités de co-production **ajustées**

*Avoir des représentants du personnel est bénéfique pour votre entreprise !*

### VOUS BÉNÉFICIEZ DE

- 1 GAGNER EN SÉCURITÉ : **ADHÉREZ À L'OBLIGATION** « REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL »
- 2 *OSER LES MOTS POUR LIBÉRER LES MAUX*
- 3 DIRIGER AVEC SÉRÉNITÉ : **10 DEMANDES, 1 SEUL INTERLOCUTEUR**
- 4 **LIMITER** LES RISQUES SOCIAUX